



FESTIVAL du FILM de VOYAGE, d'AVENTURE et d'EXPERIENCES VECUES

Règlement du festival :

Ouvert à tous, réalisateurs professionnels et amateurs, le 5° Festival Retours du Monde se déroulera du 3 au 6 juin 2020 à Pont du Fossé, un petit village des Hautes-Alpes (proche de Gap).

Les films ont pour thèmes l'aventure, l'exploration du monde, les rencontres humaines, la découverte des peuples et des pays méconnus . Ces documentaires peuvent avoir une dimension culturelle, scientifique et/ou sportive . Ils doivent s'adresser à un public familial.

Les voyages sont éthiques et respectueux des peuples rencontrés. L'impact est minime sur la faune et la flore.

Le format peut être documentaire, film d'animation ou diaporama sonore.

L'esprit du festival :

- ambiance festive et familiale
- ouvert à tous
- rencontres avec les réalisateurs
- sensibiliser les scolaires aux intérêts de l'ailleurs et aux richesses de l'acceptation des différences, par la curiosité, les voyages et tous les retours de tous les mondes
- accueil de toutes les formes d'expressions artistiques témoins de voyages, un espace exposition, des lieux de discussions, de dédicaces, de partages et d'échanges, en parallèle des projections

Notre volonté : rencontrer, partager et faire rêver

Quatre prix sont décernés :

- PRIX « USHUAÏA TV », coup de cœur de la chaîne du voyage et de la découverte, achat d'une cession droit d'auteur pour diffusion, valeur de 3000€
- GRAND PRIX DU PUBLIC. Désigné par vote des spectateurs. Doté financièrement par l'association l'Écho des Voyageurs.
- PRIX « BELLE PLANÈTE », coup de cœur du jury du festival. Doté financièrement par l'association l'Écho des voyageurs.
- PRIX « GRAINES DE VOYAGEURS », prix spécial jeunes et scolaires. Doté par les partenaires de l'association l'Écho des voyageurs.

Le Règlement :

Article 1- DEFINITION

L'association à but non lucratif « l'ECHO des VOYAGEURS », organise le festival du film des voyageurs RETOURS DU MONDE à Saint Jean Saint Nicolas, Hautes Alpes, du mardi 2 juin au samedi 6 juin 2020. Il s'agit d'une manifestation compétitive. La rencontre est ouverte aux cinéastes amateurs et professionnels.

Article 2 – THEMES

Trois catégories sont ouvertes :

- 1) Films court métrage
- 2) Films pour enfants, projection scolaire
- 3) Films long, 52mn ou 90mn

Thématique

Tous les films proposés sont des films d'aventure et d'expérience vécues. Ils ont pour thème les voyages respectueux des peuples rencontrés, de leur culture et de leurs coutumes avec le minimum d'impact sur les milieux traversés et le monde animalier observé. Ils peuvent traiter des sujets suivants : aventure, exploration, expédition, rencontre, découverte et mettent en avant un objectif culturel, scientifique et/ou sportif apte à sensibiliser tous les publics et en particulier, les familles et les jeunes.

Durée : Ils ont une durée maximale de 90 minutes.

Article 3 – INSCRIPTIONS

La date limite de l'inscription pour les deux concours est le 10 janvier 2020.

Le droit d'inscription est fixé à 2€ et se fait exclusivement sur la plateforme Filmfreeway.com

En cas d'impossibilité d'inscription par internet, merci de nous contacter directement par téléphone ou mail (

L'inscription tient lieu d'engagement et d'adhésion au présent règlement.

La mise à disposition des photos, des bandes annonces, quels qu'en soient les supports, sera considérée par leurs propriétaires comme gratuite et autorisée pour les besoins exclusifs du festival.

Tous les documents reçus seront conservés par le festival et pourront être utilisés libre de droit pour sa promotion et ses besoins en communication.

Les auteurs, producteurs et/ou réalisateurs, peuvent proposer plusieurs œuvres au comité d'organisation.

Article 4 – SELECTION

L'admission des œuvres dans la compétition relève de la seule compétence du comité de sélection.

Le comité de sélection du festival confirmera par courriel la sélection des films retenus en compétition officielle, au plus tard, le 10 février 2020.

Article 5 – GRATUITE

Le festival ne rémunère pas les sociétés de production et/ou les réalisateurs des films projetés.

Toutes les recettes de la billetterie du festival reviennent à l'association « l'Echo des Voyageurs » qui l'organise.

Article 6 – DOTATION

Seul le lauréat du Grand Prix du Public pourra être doté financièrement par le comité d'organisation. Des prix spéciaux, financiers ou matériels pourront être attribués par des partenaires du festival. Les prix sont uniques et indivisibles.

Article 7 – FILMS ETRANGERS

Les films étrangers sont présentés en version originale et sous-titrée en français à la charge du producteur et/ou du réalisateur.

Article 8 – COPIE de DIFFUSION

Les supports de diffusion des films sélectionnés devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers informatiques d'une résolution minimale de 1920x1080

- Disques Blu-Ray

En parfait état de projection, ils devront parvenir au comité de sélection avant le 1er mai 2020.

Article 9 – FRAIS d'ENVOI

Les frais d'envoi de tous les films sont à la charge des participants.

Article 10 – COMPETITIONS

Le jury du festival est composé d'un président et de quatre membres nommés par l'association « l'Echo des Voyageurs ». Les membres de ce jury ne concourent pas pour ce festival. Il coordonne et présente au public les lauréats et les vainqueurs des QUATRE prix :

- Grand Prix du Public.
- Prix Spécial « graines de voyageurs »
- Prix spécial du jury « Belle planète »

Le prix USHUAÏA TV est seul attribué par un jury proposé directement par USHUAIA TV, présent pendant toute la durée du festival.

Les réalisateurs primés sont invités à mentionner le prix sur leur site internet et dans la documentation du film.

Article 10 – RENCONTRE – ECHANGE avec le PUBLIC.

PRESENTATION des FILMS

Le(s) réalisateur(s) et/ou les aventuriers du film sélectionné sont invités à venir présenter leur œuvre lors des projections publiques. Ils participent à la présentation de leur film. Ils échangent avec les spectateurs présents à l'issue de la projection.

Un espace de dédicace de leurs livres et de vente de leur DVD pourra leur être réservé après la projection.

Article 11 – PRISE en CHARGE

Le festival prend en charge les frais d'un intervenant lié au film sélectionné sur la base d'un aller/retour billet train avec un maximum de 150 €. Le festival prend également à sa charge l'organisation de l'hébergement et les repas de l'intervenant lié au film sélectionné.

Pour la venue d'autres intervenants liée au film projeté, merci de nous consulter.

Article 12 – PROGRAMMATION

Le planning de programmation des films est établi par le comité d'organisation du festival sur la base des exigences de son organisation.

L'association L'Echo des voyageurs, se donne le droit, après en avoir informé le réalisateur, de projeter exceptionnellement, les films ayant reçu des prix lors de projections gratuites en dehors des dates du festival.

Article 13 – RESPONSABILITES et DROITS

Les participants devront assurer leur film pour l'envoi et l'utilisation faite dans le cadre du festival
RETOURS DU MONDE l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Article 14 – DROIT à l'IMAGE

Pendant le festival, toutes les images (films, vidéos, photos) et enregistrements sonores seront pris sur le principe du consentement tacite des personnes présentes.

Article 15 – ENGAGEMENT

L'inscription des films implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et accepté »